

Maîtrise d'Ouvrage :

**BUREAU DE L'IMMOBILIER ET
DU LOGEMENT - RÉGION DE
GENDARMERIE DE NORMANDIE**

2 rue du Général Sarraill
76000 - Rouen



**Réhabilitation
Bâtiment 006 et
aménagement d'un
garage - Caserne
BATTESTI**

*Rue Auguste Ridet
76000 - Rouen*

CCTP - Phase DCE - indice A
CE N°08 PEINTURES - REVÊTEMENTS MURAUX

07 juillet 2026

Architecte

ATELIER 970

3 quater rue des prés
76190 Yvetot
Tel : 02.35.96.98.50
Email : contact@atelier970.fr



Economiste - BE fluides

ECHOS

42 Rue de l'Église
76150 Saint-Jean-du-Cardonnay
Tel : 02 35 02 00 58
Email : contact@be-echos.com



BE Structure

KUBE STRUCTURE

387 rue des champs
76230 Bois-Guillaume
Tel : 02.35.59.35.03
Email : contact@kubestructure.fr



Géomètres experts

GE360

1042 rue Augustin Fresnel
76230 Bois-Guillaume
Tel : 02 35 70 54 60
Email : geometres@ge360.fr



CONTENU DU PRESENT DOCUMENT

8-1 GÉNÉRALITÉS	3
8-1 1 DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OPÉRATION	3
8-1 2 PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DU PROJET	3
 8-2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES	 4
8-2 1 NORMES ET RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES.....	4
8-2 2 CONSISTANCE DES TRAVAUX	4
8-2 3 RÉCEPTION DES SUBJECTILES.....	4
8-2 4 DÉFINITION DES TYPES D'ENDUIT	5
8-2 5 SUJÉTIONS PARTICULIÈRES	6
8-2 6 PROTECTION DES OUVRAGES	6
8-2 7 NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE	6
 8-3 DESCRIPTION DES OUVRAGES	 8
8-3-1 PEINTURES INTÉRIEURES.....	8
8-3-1-1 PEINTURE SUR MURS ET PLAFONDS BIOSOURCÉE.....	8
8-3-1-1 1 Peinture aspect velours - finition B (maestria)	8
8-3-1-1 2 Peinture aspect velours - finition C - sur supports existants.....	9
8-3-1-2 PEINTURE SUR SUBJECTILES BOIS BIOSOURCÉE	10
8-3-1-2 1 Vitricateur sur ouvrages intérieurs bois.....	10
8-3-1-2 2 Peinture sur ouvrages intérieurs bois	11
8-3-1-3 TRAITEMENT ÉLÉMENTS DE CHARPENTES APPARENTS	11
8-3-1-3 1 Traitement des éléments de charpentes apparents dans le logement en combles	11
8-3-1-4 PEINTURE SUR SUBJECTILES PVC	12
8-3-1-4 1 Peinture sur support PVC	12
8-3-1-5 PEINTURE SUR SUBJECTILES METALLIQUES	12
8-3-1-5 1 Peinture sur support métallique	12
 8-3-2 DIVERS	 13

8-3-2 1 Joints acryliques.....	13
8-3-3 NETTOYAGE ET MISE EN SERVICE.....	13
8-3-3 1 Nettoyage et mise en service.....	13

8-1 GÉNÉRALITÉS

8-1 1 DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OPÉRATION

Le présent document a pour but de faire connaître le programme général de construction et le mode de bâtir. Il forme un tout et devra être connu dans son ensemble par l'entrepreneur et chaque corps d'état.

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet de décrire et définir les travaux nécessaires pour la parfaite réalisation des ouvrages dues par le titulaire du présent marché, concernant le projet **"Réhabilitation du bâtiment et Aménagement d'un Garage, CASERNE BATTESTI à ROUEN"**.

Le site de réhabilitation est situé :

Gendarmerie Nationale - Caserne Battesti
15 rue Auguste Ridel
76000 ROUEN

Les travaux seront réalisés pour le compte du Maître d'ouvrage **"Bureau de l'Immobilier et du Logement - Région de Gendarmerie de Normandie"** sous la direction de la MOE représentée par l'**agence d'Architecture A970** et du **Bureau d'études ECHOS**

8-1 2 PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DU PROJET

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Réglementation Thermique élément par élément, avec l'**objectif de l'obtention d'une étiquette énergétique B en DPE méthode 3CL 2021, selon audit énergétique et préconisations thermiques au stade du dossier de consultation.**

L'ensemble du projet est étudié et conçu suivant cette réglementation qui est garante de résultats vis-à-vis des exigences et performances thermiques visées du projet.

Le projet répondra aux exigences et engagements des **Fiches CEE éligibles.**

Pour la partie Logements :

Un objectif de perméabilité à l'air de l'enveloppe de $Q_{4Pa_surf} \leq 1,20 \text{ m}^3/\text{h}/\text{m}^2$ de parois déperditives hors plancher bas.

Un objectif d'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques de classe A.

8-2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

8-2 1 NORMES ET RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES

Les travaux de Peintures - Revêtements muraux seront soumis à l'ensemble des lois, codes, règles et normes en vigueur à la date d'exécution des travaux.

L'entreprise présentera toutes les références sur le procédé qu'il propose de mettre en œuvre et les assurances correspondantes. Le procédé aura obligatoirement l'agrément du Bureau de Contrôle.

Les matériaux n'entrant pas dans le cadre des prescriptions des normes en vigueur devront faire l'objet d'un avis technique ou procédé équivalent réalisé par un organisme agréé.

8-2 2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Conformément au DTU et normes en vigueur.

Sauf spécifications contraires dans les documents particuliers du marché, les travaux ou prestations suivant(e)s sont inclus(es) :

- La reconnaissance des subjectiles,
- La fourniture des produits propres à l'exécution des travaux,
- La fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages nécessaires,
- La protection des surfaces non peintes par bâches, films plastiques ou tous autres moyens,
- La mise en peinture des surfaces de référence et des éprouvettes,
- L'application des produits de peinture en fonction de la qualité et l'aspect de finition, le degré de brillant, les coloris et les rechampissages prescrits,
- Le nettoyage des salissures occasionnées par l'intervention du peintre,

Ne font pas partie des travaux, sauf prescriptions particulières au présent CCTP :

- Les protections, en dehors de celles prévues à l'alinéa précédent,
- Les travaux rectificatifs ou complémentaires du gros-œuvre ou de tout corps d'état, nécessaires pour mettre le subjectile dans son état définitif,
- Les raccords estimés nécessaires par le Maître d'Œuvre suite à l'intervention d'autres corps d'état, après l'achèvement des travaux de peinture,
- La dépose et la repose des appareils d'équipement,
- Les manutentions et équipements spéciaux, nécessités pour permettre le libre accès aux subjectiles.

8-2 3 RÉCEPTION DES SUBJECTILES

Avant tout commencement d'exécution, l'Entrepreneur procédera à un examen des subjectiles pour vérification de leur conformité avec les prescriptions du CCTP et du D.T.U. N° 59.1. Les réserves éventuelles seront consignées dans un procès-verbal établi contradictoirement avec l'Entrepreneur ayant exécuté le subjectile, sous l'arbitrage du Maître d'Œuvre qui décidera, éventuellement, des réfections à effectuer avant l'intervention de l'Entrepreneur du présent lot.

La réception des subjectiles sera alors prononcée et l'Entrepreneur ne sera plus admis à faire des réserves, sauf éventuellement pour vices cachés, lesquels seront reconnus suivant la même procédure. Le Maître de l'Ouvrage ou l'Entrepreneur pourront demander éventuellement l'assistance technique du ou des Fournisseurs de produits de peinture. S'il n'a pas été procédé à cette réception, l'Entrepreneur sera considéré comme ayant accepté les subjectiles.

8-2 4 DÉFINITION DES TYPES D'ENDUIT

Ratissage

- Préparation sommaire des surfaces, constituée par une seule passe superficielle d'enduit. Il s'exécute sur plâtre cru coupé, le subjectile peut être visible, par transparence, sur la quasi-totalité de sa surface.

Enduit non repassé :

- Comporte une couche continue d'enduit appliquée en une seule passe. On admet un manque partiel du pouvoir masquant de l'enduit.

Enduit repassé :

- S'effectue en 2 passes avec ponçage entre passe pour parvenir à un état de surface bien dressé. Conduit à une opacification complète. Ces types d'enduits s'effectuent sur les subjectiles suivants :
 - Enduit en plâtre, carreaux de plâtre,
 - Plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné,
 - Bois raboté ou poncé.
- Concernant les subjectiles en maçonnerie : enduits de ciment et assimilés, béton brut de décoffrage, les différents types d'enduit sont :
 - Dégrossissage
 - Opération discontinue à exécuter sur subjectiles maçonnerie pour atténuer les désafleurs des balèbres ou de joints.

Enduit pelliculaire :

- S'exécute en une passe, sur le dégrossissage ou directement sur le support, dans ce cas, il comprend une ébauche sur les irrégularités.
Épaisseur moyenne : 1 mm au plus.

Enduit garnissant

- S'exécute en 1 ou plusieurs passes, de façon à rattraper la planitude locale, sur le dégrossissage ou sur le support directement, comprenant dans ce cas, une ébauche sur les irrégularités.
Épaisseur moyenne : de 1 à 3 mm

Enduit structuré

- Appliqué suivant l'aspect recherché, au rouleau laine, au rouleau caoutchouc, au rouleau alvéolé, à la taloche, ou projeté, etc... Son aspect pourra être crépi, granité, ribbé, grésé, polychrome, en gouttelettes, pommelé, etc ...

NOTA : L'enduisage lisse ne s'exécute pas en travaux extérieurs, sauf en finition très soignée sur prescriptions particulières.

Les tests d'étanchéité à l'air seront effectués conformément à la norme NF EN 138 29 et comprendront entre autres :

- Les bouchements et obturations provisoires de tous les appareillages ou équipements en attente de raccordement : (évacuation diverses, bouches d'extraction, etc....).
- La neutralisation provisoire de tous les équipements de chauffage et de ventilation.
- L'installation des équipements destinés à l'exécution des tests par mise en surpression du bâtiment (sondes intérieure et extérieure, appareils de mesure et de contrôle, "BLOWERDOOR", etc....),
- La détection et localisation des sources de déperdition et fuites d'air.
- L'établissement du rapport final certifiant la conformité des constructions vis-à-vis de la RE 2020

L'entreprise du présent lot devra prendre en compte toutes les sujétions particulières liées à l'étanchéité à l'air, sur l'ensemble de la construction et plus particulièrement l'étanchéité à l'air de tous bouchements, réparations, fermeture etc....

8-2 5 SUJÉTIONS PARTICULIÈRES

Tests

Les peintures pourront être soumises au fur et à mesure de l'avancement des travaux à la demande du Maître d'Ouvrage, aux tests de résistance prévus dans le Cahier du C.S.T.B. n° 695 de juin 1966 - travaux de peinture. Ces essais s'ils sont positifs (bons résultats) seront à la charge du Maître d'Ouvrage, s'ils sont négatifs, ils seront à la charge de l'Entrepreneur du présent lot.

Échantillonnage

Les peintures pourront être soumises au fur et à mesure de l'avancement des travaux à la demande du Maître d'Ouvrage, aux tests de résistance prévus dans le Cahier du C.S.T.B. n° 695 de juin 1966 - travaux de peinture. Ces essais s'ils sont positifs (bons résultats) seront à la charge du Maître d'Ouvrage, s'ils sont négatifs, ils seront à la charge de l'Entrepreneur du présent lot

Ces échantillons seront en nombre suffisant qui permettent à ce dernier de fixer les teintes définitives.

Surfaces témoin

Conformément aux prescriptions du D.T.U. n°59.1, l'Entrepreneur réalisera, à ses frais, autant de surfaces témoin que de groupes de travaux différents et de produits différents utilisés.

Les surfaces témoin seront réalisées dans les tons des échantillons choisis et seront conservées jusqu'à la réception des travaux.

Rechampissages

Les rechampissages nécessaires à l'exécution des travaux feront toujours partie intégrante du montant du marché.

Peinture après mise en jeu

Les raccords de peinture à effectuer après les mises en jeu seront toujours dus par l'Entreprise jusqu'à réception, et compris dans la valeur des travaux.

Protection des ouvrages non peints

D'une façon générale, l'Entrepreneur devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la protection des surfaces qui pourraient être souillées par les produits qu'il met en œuvre (bâches et toiles, bandes adhésives, vernis pelables, etc.).

8-2 6 PROTECTION DES OUVRAGES

L'Entrepreneur devra, pendant la durée de son intervention protéger tous les ouvrages, exposés, réalisés par les autres Corps d'Etat et qui ne sont pas prévus d'être décorés par le présent lot.

8-2 7 NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

Sauf spécification contraire décrite dans le chapitre "DESCRIPTION DES OUVRAGES" le nettoyage de fin de travaux sera conforme à l'article 6 du CCS. Il est précisé que les nettoyages et enlèvements de gravois en cours de chantier sont effectués par chaque Entreprise.

Avant le début des opérations de nettoyage, l'Entrepreneur du présent lot s'assurera auprès de chaque entreprise des incompatibilités entre les produits ou manières d'effectuer le nettoyage de finition des matériaux. Ce nettoyage doit être considéré comme la finition d'un ouvrage déjà réalisé par chaque entreprise dans le cadre de son marché.

Il concerne l'enlèvement de la poussière et la mise au net de toutes les parties apparentes et en particulier :

- les revêtements de sols de toutes natures,
- les revêtements muraux de toutes natures,
- les accessoires de quincaillerie,
- les appareils sanitaires et leurs robinetteries,

- l'appareillage électrique, y compris les luminaires,
- les vitres et glaces aux 2 faces,
- les feuillures des menuiseries,
- débouchage des trous d'évacuation en feuillure des menuiseries,
- les déchets résultant des nettoyages eux-mêmes ainsi que leur enlèvement à la décharge publique.

8-3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'Entreprise Générale est responsable de la parfaite coordination et exécution des raccordements entre les différents ouvrages. A ce titre elle veillera à ce que l'ensemble des intervenants prenne en compte toutes les sujétions de mise en œuvre, d'adaptation, de découpes et fixations pour assurer la parfaite jonction entre les ouvrages de structure et les éléments de second œuvre. Les intervenants devront réaliser toutes les finitions nécessaires (profilés, cornières, mastics de rebouchage) pour garantir la continuité des parements."

Toutes les jonctions entre cloisons et murs, ainsi qu'entre cloisons et planchers, devront être soigneusement traitées à l'aide d'un mastic acrylique adapté, afin d'assurer la continuité de l'isolation et de garantir l'étanchéité à l'air de l'ouvrage.

Clause sur les finitions :

Sont compris dans le présent lot toutes les sujétions de mise en œuvre, adaptations, découpes, fixations et colmatages adaptés, avec profils de finition type cornière, couvre-joint ou équivalent pour assurer une jonction parfaite entre les éléments neufs (cloisons, doublages) et les ouvrages existants conservés. Le présent lot comprend également la réception des supports, ainsi que la reprise des bandes à joints et finitions autant que nécessaire jusqu'à obtention d'un rendu conforme aux exigences de qualité et de réception.

Clause sur les joints de raccordement :

Compris joints acryliques souples et soignés de raccordement entre les matériaux (cloisons/plinthes, cloisons/murs, doublages/planchers) pour assurer la continuité de l'étanchéité à l'air et la qualité des finitions."

Clause de coordination (Réception de support) :

Avant tout début de cloisonnement, l'entrepreneur doit vérifier la conformité des supports. Il est tenu de signaler par écrit au Maître d'Œuvre toute anomalie ou défaut de planéité qui empêcherait une pose conforme aux DTU. À défaut, le support sera réputé accepter et les travaux de reprise seront à sa charge."

Clause de réception de support :

Le titulaire du lot Peintures devra, avant toute mise en œuvre, vérifier la qualité, la planéité et le taux d'humidité des supports (murs, plafonds). Toute anomalie (défaut de ponçage des joints de plâtre, éclats sur les angles, taches d'huile) devra faire l'objet d'une notification écrite à l'EG. L'intervention du peintre sur un support non conforme vaudra acceptation tacite du support, et les frais de reprise seront alors à sa charge.

Clause de protection et propreté :

Le titulaire a à sa charge la protection rigoureuse des menuiseries, sols, appareillages électriques et équipements sanitaires contre les projections de peinture. Le nettoyage des bavures et projections est une obligation contractuelle. Le non-respect de cette clause entraînera la retenue des frais de nettoyage réalisés par l'EG, après mise en demeure.

8-3-1 PEINTURES INTÉRIEURES

8-3-1-1 PEINTURE SUR MURS ET PLAFONDS BIOSOURCÉE

8-3-1-1 1 Peinture aspect velours - finition B (maestria)

Support :

- sur support béton,
- sur support plaque de plâtre,

Travaux préparatoires sur supports neufs et existants (finition B) : Conforme DTU 59.1.

Travaux préparatoires complets :

L'offre comprend impérativement, sans plus-value :

- Les travaux de rebouchage, le traitement des fissures (calicots, bandes), **le ratissage complet** des surfaces pour uniformiser l'absorption, ainsi que le ponçage soigné entre chaque couche.
- L'application d'une couche d'impression (primaire d'accrochage) adaptée à la nature de chaque support (placo, brique, bois) afin de bloquer l'absorption.
- Le dépoussiérage mécanique systématique après ponçage.

Impression :

- 1 couche de peinture à base de résines biosourcée en phase aqueuse de type OLEOPRIMAIRE des Ets MAESTRIA ou équivalent dilué,

Taux de biosourcée : 55% +/-2% (selon EN 16640 :2017)

Clst : Famille I - 4a/7b2

Finition :

- 2 couches de peinture à base de résine biosourcée en phase aqueuse de type OLEOVELOURS des Ets MAESTRIA ou équivalent,

Taux de biosourcée : 52% +/- 2% (selon EN 16640 :2017)

Clst : Famille I - 4a/7b2

Nota 1:

Le titulaire du lot Peintures est tenu d'effectuer une visite contradictoire des supports avant toute intervention. Il doit s'assurer que les surfaces (placo, enduits, briques conservées) présentent la planéité et la cohésion requises. Toute anomalie (défaut de jointoiement, rayures profondes, éclats, taches d'humidité) devra être signalée immédiatement à l'Entreprise Générale par écrit. L'intervention du peintre sur les supports vaudra réception tacite, rendant l'entrepreneur responsable de la pérennité du système de peinture appliqué."

Nota 2 :

Dans les cages d'escaliers dont les doublages sont conservés, l'entreprise prévoira la dépose de la toile de verre existante, la préparation et les reprises ponctuelles du support si nécessaire, la fourniture et la pose d'une toile de verre neuve, puis l'application de l'ensemble du système de peinture conformément au présent CCTP

Mise en œuvre suivant les préconisations du fabricant.

RAL au choix de l'Architecte.

Plusieurs teintes peuvent être demandées.

Localisation :

Pour l'ensemble des murs, plafonds des logements ainsi que les habillages des poteaux et poutres métalliques, suivant plans Architecte

8-3-1-1 2 Peinture aspect velours - finition C - sur supports existants

Support :

- sur support béton,
- sur support plaque de plâtre,

Travaux préparatoires sur supports existants (finition C) :

Travaux préparatoires complets :

L'offre comprend impérativement, sans plus-value :

- Les travaux de rebouchage, le traitement des fissures (calicots, bandes), **le ratissage complet** des surfaces pour uniformiser l'absorption, ainsi que le ponçage soigné entre chaque couche.
- L'application d'une couche d'impression (primaire d'accrochage) adaptée à la nature de chaque support (placo, brique, bois) afin de bloquer l'absorption.
- Le dépoussiérage mécanique systématique après ponçage.

Fixateur :

- 1 couche de fixateur incolore à base de microdispersion acrylique en phase aqueuse de type IMPERPRIM E des Ets JEFECO ou équivalent,

Clst : Famille I - 7b2

Impression :

- 1 couche de peinture en phase aqueuse à base de copolymères acryliques et de résines alkydes en émulsion de type SYLAQUA EVOLUTION PRIM des Ets JEFECO ou équivalent,

Clst : Famille I - 7b2 - 4a

Finition :

- 2 couches de peinture en phase aqueuse d'aspect velours à base de résines acryliques et alkydes en dispersion de type SYLAQUA EVOLUTION VELOURS des Ets JEFECO ou équivalent,

Clst : Famille I - 7b2 - 4a

Mise en œuvre suivant les préconisations du fabricant.

RAL au choix de l'Architecte.

Plusieurs teintes peuvent être demandées.

Localisation :

Pour les murs des cages d'escaliers d'accès aux caves, suivant plans Architecte

8-3-1-2 PEINTURE SUR SUBJECTILES BOIS BIOSOURCÉE

8-3-1-2 1 Vitrificateur sur ouvrages intérieurs bois

Support :

- bois

Travaux préparatoires (finition B) conforme au DTU 59.1 :

Brossage, dépoussiérage, dégraissage et ponçage complet des supports, réalisé en plusieurs passes (gros grain puis grain fin), afin d'éliminer les anciennes finitions, d'uniformiser les surfaces et de préparer les supports à recevoir les nouveaux revêtements.

Primaire :

- 1 couche de primaire d'accroche compatible avec la finition,

Finition :

- 2 ou 3 couches de vitrificateur à 2 composants à base de résines polyuréthanes en phase aqueuse.

Clst : Famille I - 6a2

Mise en œuvre suivant les préconisations du fabricant.

Finition mate, sans odeur, haute résistance et séchage rapide.

Ajout d'une silice antidérapante pour sur les marches des escaliers.

Localisation :

Pour les escaliers bois existants, les paliers bois, les stylobates et les garde-corps, suivant plans Architecte

8-3-1-2 2 Peinture sur ouvrages intérieurs bois

Support :

- bois

Travaux préparatoires (finition B) conforme au DTU 59.1 :

Sur fonds bruts (panneaux bois et dérivés du bois) :

Brossage, époussetage, Impression, rebouchage, enduit repassé, ponçage à sec, époussetage.

Sur fonds anciens

Grattage des parties mal adhérentes, lessivage ou lavage pour repeindre, impression, rebouchage, ponçage, époussetage, impression.

Impression :

- 1 couche de peinture glycérophthalique en phase solvant de type IKARPRIM des Ets MAESTRA ou équivalent,

Clst : Famille I - 4a

Finition :

- 2 couches de peinture à base de résine biosourcée en phase aqueuse de type OLEOSATIN des Ets MAESTRIA ou équivalent,

Taux de biosourcée : 53% +/- 2% (selon EN 16640 :2017)

Clst : Famille I - 4a/7b2

Mise en œuvre suivant les préconisations du fabricant.

RAL au choix de l'Architecte.

Plusieurs teintes peuvent être demandées.

Localisation :

Sur l'ensemble des ouvrages en bois, suivant décomposition DPGF.

8-3-1-3 TRAITEMENT ÉLÉMENTS DE CHARPENTES APPARENTS

8-3-1-3 1 Traitement des éléments de charpentes apparents dans le logement en combles

Traitement des éléments de charpente apparents dans le logement en combles, comprenant :

La préparation des supports incluant le dégraissage, le brossage et le ponçage complet de l'ensemble des éléments de charpente, réalisé en deux passes (gros grain puis grain fin), afin d'obtenir un support sain, propre et apte à recevoir la finition ;

L'application d'une lasure opaque en deux couches, compatible avec les supports bois, adaptée à la localisation intérieure des ouvrages, assurant protection, homogénéité et finition décorative ;

Toutes sujétions de mise en œuvre, d'accès, de protection des ouvrages existants et d'intervention en zones difficiles d'accès.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation :

Pour le logement en combles, suivant plans

8-3-1-4 PEINTURE SUR SUBJECTILES PVC

8-3-1-4 1 Peinture sur support PVC

Support :

- Plastique rigide

Travaux préparatoires (finition B) conforme au DTU 59.1 :

Dégraissage, rinçage à l'eau claire et séchage.

Impression :

- 1 couche de primaire polyvalent à base de résines alkydes modifiées en phase solvant et pigments inhibiteurs de corrosion type ADHERISOLE des Ets JEFECO ou équivalent,

Clst : Famille I - 4a

Finition :

- 2 couches de peinture laque satinée à séchage rapide à base de résines alkydes-uréthanes en phase solvant, type SYLCODUR SATIN des Ets JEFECO

Clst : Famille I - 4a

Mise en œuvre suivant les préconisations du fabricant.

RAL au choix de l'Architecte.

Plusieurs teintes peuvent être demandées.

Localisation :

Pour les subjectiles PVC du bâtiment, suivant plans Architecte

8-3-1-5 PEINTURE SUR SUBJECTILES METALLIQUES

8-3-1-5 1 Peinture sur support métallique

Support :

- métaux ferreux

Travaux préparatoires (finition B) conforme au DTU 59.1 :

Sur métaux ferreux :

Nettoyage, dépoussiérage, dégraissage, décapage, rinçage, impression.

Impression :

- 1 couche de primaire anticorrosion d'aspect satiné, à base de résines alkynes en phase solvant et de pigments inhibiteurs de rouille, type ALKYNEX PRIMER des Ets JEFECO ou équivalent,

Clst : Famille I - 4a

Finition :

- 2 couches de peinture laque satinée à séchage rapide à base de résines alkydes-uréthanes en phase solvant, type SYLCODUR SATIN des Ets JEFECO

Clst : Famille I - 4a

Mise en œuvre suivant les préconisations du fabricant.

Caractéristiques techniques minimales :

- Résistance à l'abrasion humide : Classe 1
- Émissions dans l'air intérieur : A+
- Taux de C.O.V : < 499 g/L
- Coloris au choix de l'architecte

Localisation :

Sur l'ensemble des canalisations en métaux non ferreux des logements.

8-3-2 DIVERS

8-3-2 1 Joints acryliques

L'Entreprise devra la fourniture et la pose de joints à l'aide de mastic acrylique :

- Au droit des éléments de menuiseries extérieures en liaison avec le doublage,
- Au droit des éléments intérieurs, notamment des menuiseries intérieures en liaison avec les cloisons, plinthes, portes de communication, trappes, etc.,
- A chaque changement de matériaux,
- Au droit des appareils sanitaires si la pose est effectuée avant la mise en peinture,

Nota : Toutes les jonctions entre cloisons et murs, ainsi qu'entre cloisons et planchers, devront être soigneusement traitées à l'aide d'un mastic acrylique adapté, afin d'assurer la continuité de l'isolation et de garantir l'étanchéité à l'air de l'ouvrage.

Localisation :

Pour la parfaite finition de l'ensemble de l'opération

8-3-3 NETTOYAGE ET MISE EN SERVICE

8-3-3 1 Nettoyage et mise en service

L'Entreprise titulaire du présent lot se devra de chiffrer dans un poste séparé l'ensemble des nettoyages de mise en service qui étant à sa charge.

Ces nettoyages s'appliqueront à toutes les parties apparentes.

Le nettoyage de mise en service doit être effectué en prenant toutes les précautions afin de respecter les ouvrages déjà réalisés. Ce nettoyage doit être prescrit par les DPM, sinon il est à la charge de chaque corps d'état responsable.

Le nettoyage de mise en service doit être effectué en prenant toutes les précautions afin de respecter les ouvrages déjà réalisés.

Le nettoyage de mise en service sera totalement exécuté par l'Entrepreneur du présent lot.

Il sera prévu un nettoyage intermédiaire en phase pré-réception et un nettoyage avant la livraison.

Les locaux seront fermés à clef et les clefs remises à un responsable qui ne les délivrera que sur décharge signée. L'entreprise du présent lot aura auparavant effectué tous les raccords de peinture sur les menuiseries bois après exécution des mises en jeu éventuelles.

L'Entrepreneur devra prendre un soin particulier pour protéger les menuiseries extérieures et en particulier les menuiseries en PVC. Si des tâches sont à nettoyer, il devra se mettre en rapport avec le Fabricant.

Les produits employés ainsi que les procédés de nettoyage ne devront altérer ni les matières, ni l'état des surfaces.

Toutes précautions et protections seront prises pour protéger les ouvrages des autres corps d'état pendant ces nettoyages.

Nettoyage par aspiration permettant d'enlever toutes les poussières de résidus du chantier.

Sont à comprendre dans le nettoyage, l'aspiration et l'évacuation des poussières, lits de sciures et autres protections, et déchets provenant du nettoyage lui-même.

Le nettoyage devra faire disparaître toutes les taches de peintures, d'huile, enduit plâtre, ciment, colles, etc. et les traces des films de mortier.

Les produits employés et les procédés mis en œuvre devront être appropriés aux matières et matériaux, afin de ne pas altérer les matières elles-mêmes, où leur état de surface, produits employés préconisés par chaque Fabricant intéressé.

L'Entrepreneur du présent lot devra les nettoyages suivants :

Pour les sols :

Pierre naturelle, Carrelage, Plastiques, etc. : Balayage, dépoussiérage à l'aspiration, lavage, passage à l'acide dilué si nécessaire pour enlever les traces de ciment.

Moquette, Parquet et Stratifié : Dépoussiérage à l'aspirateur et nettoyage des taches éventuelles.

Sols ciment : Balayage et aspiration.

Pour les revêtements verticaux :

Pierre naturelle, Carrelage et Faïence et autres traces : Balayage, dépoussiérage à l'aspiration, lavage, passage à l'acide dilué si nécessaire pour enlever les traces de ciment.

Plinthes carrelées et plinthes bois ou médium : Dépoussiérage à l'aspirateur et nettoyage des taches éventuelles.

Habillages bois ou stratifié : Dépoussiérage à l'aspirateur et nettoyage des taches éventuelles.

Revêtements textile et PVC : Dépoussiérage à l'aspirateur et nettoyage des taches éventuelles.

Appareils sanitaires et robinetterie :

Toutes parties des appareils (mobilier, robinetteries, canalisations) : Décollage des étiquetages et nettoyage soigné des appareils

Appareils électriques :

Toutes parties des appareils (prises, interrupteurs, tableaux, accessoires) : Décollage des étiquetages et nettoyage soigné des appareils

Appareils de chauffage :

Toutes parties des appareils (radiateurs et/ou convecteurs, chaudières et/ou ballons d'eaux chaudes) : Décollage des étiquetages et nettoyage soigné des appareils

Quincailleries :

Toutes parties (boutons, poignées, béquilles, crémones, plaques de propreté, butoirs, etc..) : Décollage des étiquetages et nettoyage soigné des appareils

Vitrages :

Toutes parties intérieures des glaces et miroirs (hall d'entrée, logements, etc..) : Décollage des étiquetages et nettoyage soigné des appareils

Nota :

Le nettoyage général de pré-mise en service des profilés et des vitrages des menuiseries extérieures, en parties intérieures et en parties extérieures, est à la charge des Entrepreneurs des lots MENUISERIES EXTERIEURES.

Menuiseries bois et métalliques intérieures :

Nettoyage des blocs-portes des logements, des parties communes et des locaux de services : Décollage des étiquetages et nettoyage soigné, Enlèvement des protections de surfaces et de joints d'étanchéité

Nettoyage soigné des seuils des portes fenêtres et des portes. : Décollage des étiquetages et nettoyage soigné, Enlèvement des protections de surfaces et de joints d'étanchéité

Nettoyage des appuis de portes fenêtres, de fenêtres et de châssis : Décollage des étiquetages et nettoyage soigné. Enlèvement des protections de surfaces et de joints d'étanchéité. Grattage des éclats de mortier et gravois divers et aspiration de ces gravois

Profilés métalliques et Vitrages extérieurs / intérieurs :

Nettoyage de toutes parties des profilés métalliques et des glaces (logements, hall d'entrée et parties communes, etc..) : Décollage des étiquetages et nettoyage soigné, Enlèvement des protections de surfaces et de joints d'étanchéité.

Profils de menuiseries extérieurs / volets roulants :

Nettoyage de toutes parties des profilés PVC et métallique de menuiseries extérieur et des volets roulant (tabliers, coulisses, coffres, etc...) : Décollage Nettoyage désétiquetages soigné, Enlèvement des protections de surfaces et de joints d'étanchéité. Nettoyage des surfaces à l'aide de produit adaptés au support selon préconisation du fabricant

Localisation :

Pour l'ensemble de l'opération y compris les caves